DEMANDE D'INSTALLATION EN ZONE SUR-DOTEE INFIRMIERS



IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom :	
Prénom(s):	N° Sécurité Sociale :
Né(e) le : à	Nationalité :
Adresse du domicile :	
	e courriel:
PROJET	
	a case 2 <u>SOIT</u> la case 3, si plusieurs cases sont cochées, le dossier sera
rejeté).:	
☐ 1 – Succession d'un professionnel installé e	en cessation d'activité :
→ Identité de l'infirmier cédant son activité :	N° AM :
	n pour motif particulier, sans départ préalable d'un professionnel de la zone) ☐ Une mutation professionnelle du conjoint
→ □ Une situation juridique personnelle	☐ Un décès du conjoint
 justifier d'une activité libérale conventionnée avoir réalisé plus de la moitié de cette activir 3 – Infirmier ayant effectué des remplacements et 	té auprès des patients résidant dans la zone « sur-dotée ». dans la zone « sur-dotée »,sous réserve de deux conditions cumulatives : ité dans la zone considérée et n'a pas trouvé de repreneur,
Détail des pièces justificatives à four	nir selon votre situation au verso.
Date prévue de début d'activité (facultatif):	
Fait à le	Signature du professionnel de santé

Cette demande est à transmettre par courrier en Recommandé avec Accusé de Réception au service RPS :

CGSS de la Réunion – Direction Santé – Service RPS 4 Boulevard Doret CS 53001 – 97741 SAINT DENIS CEDEX 9





DEMANDE D'INSTALLATION EN ZONE SUR-DOTEE INFIRMIERS



LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES

Situation 1 – Attestation de succession de l'infirmier cédant

Situation 2 – Pour les demandes dérogatoires (installation sans départ préalable d'un professionnel de la zone) :

•	Situation médicale grave du conjoint / enfant / ascendant direct Mutation professionnelle du conjoint (obligatoire uniquement : nomination fonctionnaire, affectation militaire) Changement d'adresse professionnelle liée à une situation juridique personnelle (divorce, garde d'enfant partagée,)	A	Pièces justificatives prouvant la situation
•	Décès du conjoint : motif pouvant uniquement être demandé dans les 6 mois suivant l'évènement	>	Certificat de décès
•	Changement d'adresse du cabinet professionnel de l'infirmier sous réserve des deux conditions cumulatives	\	Lettre de motivation

<u>Situation 3</u> – Déclaration sur l'honneur de l'infirmier cédant de ne pas avoir trouvé de repreneur dans la zone avec justificatifs de recherche.

- Justificatifs de l'infirmier remplaçant prouvant une activité effective d'au moins 8 mois dans la zone.

LISTE DES ZONES « SUR-DOTEES »

Toutes les communes du département sont en zone sur-dotées

Attention



- Tout déménagement de cabinet dans une commune autre que celle où l'infirmier exerce actuellement, implique une demande d'installation en zone sur-dotée.
- Si vous êtes déjà en exercice dans une de ces zones : pour déplacer votre activité dans cette même zone ;

Vous n'avez pas besoin d'un nouvel accord d'installation dans la zone sur dotée.



